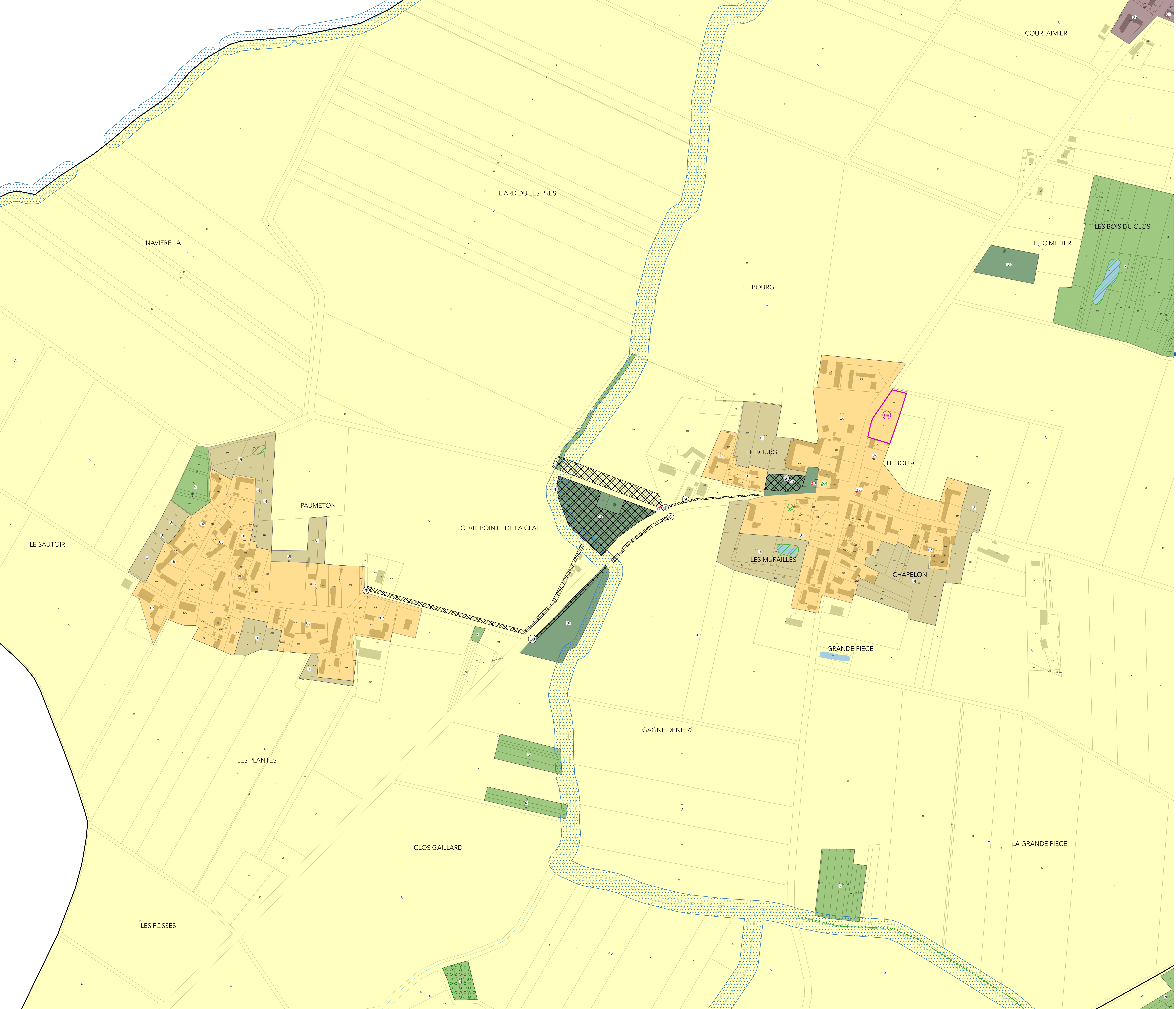




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORÊTS EN GATINAIS
Département du Loiret

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
Commune de Chapelon
Bourg Sud

Modification de droit commun n°1 approuvée par délibération
du Conseil Communautaire le 23 septembre 2025

Révision allégée n°1 approuvée par délibération du Conseil
Communautaire le 23 septembre 2025

Modification simplifiée n°1	20 février 2024
Procédure ayant modifié le règlement graphique	Date d'approbation
Elaboration du PLUIH approuvée le 11 avril 2023	

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2022 - IGN® BD-PARCELLAIRE
Modification réalisée par Terr&Am • Août 2025

ZONAGE

ZONE URBANISÉE

Uc / Zone urbaine : extensions périphériques peu denses -et à certains hameaux ou lotissements
desservis par les réseaux

Uj / Zone de jardins privés, de vergers, intégrés au tissu urbain

ZONE À URBANISER

ZONE NATURELLE

N / Zone à dominante naturelle ou forestière, à préserver en raison de la qualité paysagère et
environnementale des sites ou de l'existence d'une exploitation forestière

Ne / Zone d'équipements située dans un site naturel

ZONE AGRICOLE

A / Zone à dominante agricole, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou
économique des terres agricoles

PRESCRIPTIONS

★

Élément du patrimoine bâti à préserver (L151-19)

★

Élément du paysage naturel pour des motifs écologiques et culturels (L151-19 et -23)

⚡

Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons-environnementales,
de risques, d'intérêt général (R151-31.2°)

⊠

Emplacement réservé (L151-41)

🌿

Élément de paysage, (site et secteur) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)

📐

Orientation d'Aménagement et de programmation (L151-6 et -7)

N

0

100 m